

**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Mitry-Mory  
Commune d'Othis**

**DECISION DU MAIRE**

**N° 2024/04/04D**

**OBJET : Demande d'avis juridique – Approbation**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un avis juridique sur une affaire concernant la Commune d'Othis,

VU la proposition honoraire du 08/04/2024 présentée par DS AVOCAT, sise 6, rue Duret à Paris (75 116),

VU le budget communal,

**D E C I D E**

**Article 1er.** – La proposition honoraire proposé par DS AVOCATS, sise 6, rue Duret à Paris (75 116), en vue d'un avis juridique est acceptée par la Commune d'Othis.

**Article 2.-** Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

**Article 3.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de DS AVOCAT.

Fait à Othis, le 29 avril 2024

Le Maire,

**Viviane DIDIER**

